FLEXIENTREPRENEUR

ENTREPRENDRE FACILEMENT

SPECIALISTE DU PORTAGE SALARIAL

C'est facile d'entreprendre en France !

Flexi-Entrepreneur est une société spécialisée en portage salarial labellisée

"BEST PLACE TO FREELANCE
Entreprises favorisant le travail indépendant dans les meilleures conditions"

par **Bureau Veritas Certification**.

Cliquez ici pour en savoir plus

Sommaire :

- ✓ **C'est facile d'entreprendre en France ?** Page 1
- ✓ **Le Flexi-Entreprenariat ?** Page 1
- ✓ **Pourquoi et comment ?** Page 1
- ✓ **Les relations contractuelles** Page 2
- ✓ **A qui s'adresse le Flexi-Entreprenariat ?** Page 3
- ✓ **Avantages du Flexi-Entreprenariat** Page 4
- ✓ **Les frais de gestion** Page 5
- ✓ **Notre garantie de salaire net de 50%** Page 6
- ✓ **Option frais professionnels** Page 6
- ✓ **La Mutuelle** Page 7
- ✓ **L'équipe** Page 7
- ✓ **Questions diverses** Page 8
- ✓ **Détail des services offerts** Page 9
- ✓ **Notre Charte** Page 10

Flexi-Entrepreneur SAS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000€
Siège Social : 229 rue Saint-Honoré
75001 Paris
SIREN : 809 475 916

Tél. : +33 (0)1 85 08 06 96
contact@flexientrepreneur.com
www.flexientrepreneur.com

C’est facile d’entreprendre en France ?

FLEXIENTREPRENEUR
ENTREPRENDRE FACILEMENT

Oui, **Flexi-Entrepreneur** permet d’exercer une activité en toute **autonomie et sécurité**.

- ✓ Vous êtes déchargé de la gestion administrative et sociale liée à l’activité d’indépendant,
- ✓ Vous conservez le statut et les avantages liés au salariat (cotisations retraite, droit au chômage…),
- ✓ Votre chiffre d’affaires est sans limitation contrairement au statut d’auto-entrepreneur.

Avec **Flexi-Entrepreneur UBERISEZ ET SECURISEZ** vos prestations de service **!**

Le Flexi-Entreprenariat ?

Chez **Flexi-Entrepreneur** nous ne raffolons pas du terme qui aujourd’hui désigne l’activité de notre secteur, le **Portage Salarial**, nous préférons le terme **flexi-entrepreneur**. En effet, le terme «Portage» sous-entend la notion de porter ou de transporter une charge…

Flexi-Entrepreneur comporte les termes :

- ✓ **Entrepreneur**, que vous êtes,
- ✓ et **Flexi** comme la flexibilité que nous offrons à vous et à votre client.

Nous accompagnons, donnons les outils pour réussir et facilitons votre vie d’entrepreneur.

Pourquoi et comment ?

Avant de parler du **quoi** (voir pages suivantes) nous avions envie de vous parler du **pourquoi** et du **comment**. **Flexi-Entrepreneur** est né des constats suivants :

1) Demande croissante de **flexibilité de la part des entreprises**.
2) Plus de **désir d’autonomie** de la part des employés.
3) Le portage salarial permet désormais de lier en toute légalité ces deux tendances fortes.
4) Le portage salarial est pénalisé par un **manque de transparence et des coûts cachés**. Voir page 5.

Comment ?

Flexi-Entrepreneur vous propose :

- ✓ **Une offre accessible, sans coûts cachés et sans engagement !**
- ✓ L’écoute de nos salariés portés (vous, nos clients).
- ✓ L’excellence de notre prestation.
- ✓ Le bienêtre au travail (et le fun !). Petits déjeuners, apéros, soirées annuelles, séminaires de travail en France et à l'étranger…
- ✓ Le tout **sans engagement** ! Si cela ne vous convient pas vous pouvez arrêter à tout moment.

Les 3 acteurs

Il s'agit d'une relation simple avec 3 acteurs :

- ✓ Votre client,
- ✓ Vous (le consultant),
- ✓ Et **Flexi-Entrepreneur**

Afin de commencer une mission :

1. Vous recherchez, négociez et trouvez **vous-mêmes** votre propre mission.
2. **Flexi-Entrepreneur** et votre client signent un **bon de commande**. Nous vous aidons pour cette étape indispensable.
3. **Immédiatement après** la signature du bon de commande, vous signez un **contrat de travail** (CDD ou CDI) avec **Flexi-Entrepreneur** et vous bénéficiez de notre responsabilité civile professionnelle qui protège la conduite de vos activités.

Pendant la réalisation de la mission :

1. Vous réalisez la mission convenue.
2. Nous facturons vos prestations à votre client et réalisons les différentes démarches administratives.
3. Vous recevez votre salaire.

Quelles sont les méthodes pour transformer une facturation en revenus ?

Afin que vous puissiez déterminer la meilleure solution pour vous, nous vous présentons les méthodes qui existent aujourd'hui en France pour transformer vos services et facturations en salaire.
En France, il n'y a pas 36 manières de transformer une facturation en revenus, les voici :

- **Auto Entrepreneur**. Très bien si vous facturez moins de 32,9K€ par an. Mais sans statut de salarié.
- **Portage Salarial**. Sans limite de facturation, réservé aux activités de services, quelques activités exclues.
- **Créer une société**. Sans limite de facturation, des charges récurrentes quel que soit le niveau d'activité, vous cotisez aux allocations chômage mais ne pouvez pas en bénéficier.
- **Sociétés à temps partagé**. Vous signez un contrat de travail pour chaque client contrairement au portage salarial ou il n'y a qu'un seul contrat de travail et plusieurs facturations vers les clients.
- **Le groupement d'employeur.** Des entreprises s'associent pour vous proposer un contrat de travail

A qui s'adresse le Flexi-Entreprenariat ?

Qui peut devenir Flexi-Entrepreneur ?

- ✓ **Demandeurs d'emploi**,
  Vous pouvez percevoir en complément vos allocations sous certaines conditions.
- ✓ **Retraités** et **préretraités**,
  Vous pouvez continuer une activité professionnelle…
- ✓ **Etudiants**,
  Vous souhaitez tester une idée de création d'entreprise…
- ✓ **Jeunes diplômés**,
  Par exemple, un interprète qui souhaite se décharger des contraintes administratives…
- ✓ **Salariés**,
  Vous pouvez réaliser une activité complémentaire…
- ✓ **Porteurs de projets**.
  Vous souhaitez valider un marché sans risque…

Quelles activités peuvent être réalisées ?

Les missions de services dans les entreprises.
Il s'agit de missions de conseil, de conduite de projet…
Quelques exemples de missions d'expertise ou d'ingénierie possibles :

- ✓ Ingénieur,
- ✓ Communication,
- ✓ Achats
- ✓ Politique commerciale,
- ✓ Politique RH
- ✓ Design…

Quelles activités ne peuvent pas être réalisées ? Ne peuvent pas :

- ✓ Les personnes ayant une clause d'exclusivité ou de non concurrence.
- ✓ Le secteur des « services à la personne ».
- ✓ Les professions réglementées (avocats…).
- ✓ Les activités médicales.
- ✓ Les activités nécessitant la gestion de stock : vente de marchandises, locations...
- ✓ L'optimisation fiscale, financière ou de gestion du patrimoine.
- ✓ Le secteur de l'amiante et du nucléaire.
- ✓ Les diagnostics dans le secteur du bâtiment ou les transactions sur des immeubles.
- ✓ La maitrise d'œuvre et/ou de travaux dans le bâtiment ou le génie civil.

Vous avez un doute ? Contactez-nous.

Tél. : +33 (0)1 85 08 06 96
contact@flexientrepreneur.com

www.flexientrepreneur.com

Avantages du flexi-entreprenariat

Quels avantages pour le Consultant ?

1. Droits préservés

- ✓ Droits au chômage, prévoyance, retraite…
- ✓ Avoirs protégés par la **Garantie Financière** en Portage Salarial (en plus des AGS)
- ✓ Statut Cadre, salaire dès le premier jour travaillé
- ✓ Avance de 3500€ sur la base d'un temps plein

2. Activités protégées

- ✓ Option de protection contre les impayés
- ✓ Bonne mutuelle d'entreprise **Malakoff Médéric**
- ✓ Responsabilité Civile Professionnelle (**Hiscox**)
- ✓ Couverture multirisque pour les missions à l'étranger (**Europ Assistance**)

3. Vous pouvez vous consacrer pleinement à votre cœur de métier

- ✓ Vous évitez la création d'une structure juridique (SARL, SAS…)

4. Flexi-Entrepreneur se charge de la gestion administrative

- ✓ Déclarations sociales, fiscales, facturation, paye…

5. Le bienêtre au travail (et le fun !)

6. Gain financier

7. Vous bénéficiez de services adaptés

8. Le tout sans engagement !

Quels avantages pour les entreprises ?

1. Le Portage Salarial est totalement sécurisé pour votre société

- ✓ Notre expertise est forte sur les problématiques du travail avec les indépendants.
  Le Dirigeant est l'auteur de 5 livres sur le travail indépendant.
- ✓ Par la loi, vous évitez les risques suivants :
  - o Prêt de main d'œuvre
  - o Délit de marchandage
  - o Requalification en contrat de travail
- ✓ Les consultants bénéficient d'une :
  - o Caution de garanties des salaires (en plus des AGS)
  - o Responsabilité Civile Professionnelle (**Hiscox**)
  - o Couverture multirisque pour les missions à l'étranger (**Europ Assistance**)
  - o Caution des salaires.

✓ Votre Société se consacre pleinement à son cœur de métier

- ✓ Flexi-Entrepreneur se charge de la gestion administrative des consultants (formalités de recrutement, déclarations sociales, paye, fin de contrats…)

3. Gain

- ✓ Vous évitez la gestion et le coût de l'intermission
- ✓ Frais de gestion accessibles et sans frais cachés
- ✓ Vous comptabilisez notre facturation en honoraires et non plus en rémunération

4. Facilité et rapidité de mise en place

- ✓ Processus entièrement dématérialisés

5. Disponibilité et adaptation

6. Confidentialité

Quels sont les inconvénients ?

Peu. Toutefois, si vous veniez à perdre votre client en cours de contrat nous nous verrions probablement dans l'obligation de mettre un terme au contrat de travail, à moins que vous ne trouviez une nouvelle mission ou disposiez d'un solde créditeur dans son compte d'activité.
Dans l'éventualité d'une séparation, vous avez droit comme tout salarié à l'inscription à Pôle emploi.

Frais de gestion et services associés

Détail des services en page 9.

PACK 5/5

5%

DE VOTRE FACTURATION HT

- Gestion administrative
- Ressources humaines
- Appui commercial
- **Garantie de salaire net 50% minimum**
- Assurances et sécurités
- Charges et impôts non liés aux salaires
- Tarifs préférentiels
- Réseau

Options complémentaires :

Avance 100% du salaire (au lieu de 3500€) :
+1% de la facturation HT (client à valider)

Extension Assurance RCP : (nous consulter)

PACK 5/5 + FRAIS PRO

6%

DE VOTRE FACTURATION HT

- Gestion administrative
- Ressources humaines
- Appui commercial
- **Garantie de salaire net 50% minimum**
- Assurances et sécurités
- Charges et impôts non liés aux salaires
- Tarifs préférentiels
- Réseau

+ Frais professionnels :

- ✓ Facturation de frais pro aux clients
- ✓ Gestion de vos frais professionnels

Ex : achat d'ordinateur, repas d'affaires…

Note : Frais de gestion minimum de 50 euros par facture d'honoraires émise

OFFRE ACCESSIBLE ET SANS COÛTS CACHÉS !

CORRESPONDANCE FACTURATION HT / NET PERÇU

Contrats de travail de plus de 3 mois. Données en vigeur le 1er janvier 2018

/!\ BONNE MUTUELLE COMPRISE POUR LE SALARIÉ ET SES ENFANT(S)

FACTURATION MENSUELLE HT (À VOTRE CLIENT)	NET MENSUEL PERÇU		
	PACK 5/5	PACK 5/5 + GESTION DE FRAIS PROFESSIONNELS	
	SANS FRAIS PROFESSIONNELS	FRAIS PROFESSIONNELS DE 300 €	FRAIS PROFESSIONNELS MAXIMAUX (15% DE LA FACTURATION HT)
3 000 €	1 500 €	1 590 €	1 659 €
5 000 €	2 500 €	2 587 €	2 794 €
10 000 €	5 163 €	5 241 €	5 775 €
15 000 €	7 800 €	7 849 €	8 718 €
20 000 €	10 476 €	10 475 €	11 660 €

EXEMPLE : AVEC LE PACK 5/5, SI VOUS FACTUREZ UN MOIS 3 000€ HT :

- SANS GESTION DE FRAIS, VOUS RECEVEZ EN NET 1 500€, SOIT 50% DE LA FACTURE HT.
- AVEC 300€ DE FRAIS PRO, VOUS RECEVEZ EN NET 1 590€, SOIT 53% DE LA FACTURE HT.

Attention aux frais de gestion annoncés…

/!\ Attention aux frais de gestion annoncés par nos concurrents (3%, 5%, 8%...).

En effet, certains de nos concurrents ont une imagination débordante… pour vous prélever des frais additionnels dans votre feuille de paie. Par exemple : La taxe CFE/CVAE, l'assurance RCP, l'assurance tous risques lors des missions à l'étranger, des « autres cotisations patronales »…

De plus, ils ont tendance à « oublier » de les mentionner avant de vous engager et proposent rarement un salaire net de 50% de votre facturation.

Nous vous invitons dans tous les cas à leur **demander une simulation de fiche de paie** (sans inclure de frais professionnels pour ne pas fausser les calculs). **Puis comparez-la à notre tableau de « correspondance facturation HT / NET perçu »** (page précédente).

Option Frais Professionnels

L'option « frais professionnels » est une option complémentaire du **Pack 5 sur 5**.
Cette option augmente les frais de gestion de **1%** qui sont prélevés selon le même processus.
Il existe deux sortes de frais professionnels :

Frais Professionnels refacturés au Client

Il s'agit de frais liés directement à **l'exécution d'une mission** pour lesquels le **client a donné son accord** de prise en charge. Ces frais sont refacturés à votre client à prix coutant.

Frais Professionnels non refacturés au Client

Il s'agit de frais **engagés par vous** dans le cadre de **votre activité**.

Par exemple, les frais pour prospection commerciale (achat d'ordinateur, remboursement de 50% des frais de téléphone et internet, des repas d'affaires…).

Ces frais sont limités à hauteur de **15% de votre chiffre d'affaires** HT facturé afin d'être en conformité avec l'Urssaf. Notre rôle consistera à contrôler vos notes de frais. Vous devrez fournir les justificatifs et suivre nos indications pour être en conformité.

Les frais professionnels ne sont pas imposables et ne supportent pas les charges patronales ou salariales. Toutefois, ils n'ouvrent pas droit aux prestations sociales.

Simulations simplifiées : 1er cas Pack 5/5 sans l'option frais professionnels et 2ème cas avec l'option
(tous deux comprennent la mutuelle)

1er Cas		2ème Cas
10 000	Facturation HT	10 000
5%	Frais de gestion	6%
9 500	Compte consultant	9 400
0	Frais professionnels (15% max)	1 500
9 500	**Disponible Consultant**	**7 900**
2 890	Charges patronales	2 411
1 447	Charges salariales	1 214
5 163	**Salaire Net**	**4 275**
0	Remboursement de frais	1 500
0	TVA récupérable (hypothèse sans)	0
5 163	**Revenu Global**	**5 775**
51,6%	En % de la facturation HT	**57,7%**
Plus de droits sociaux	**Avantage**	Plus d'argent disponible
Moins d'argent disponible	**Inconvénient**	Moins de droits sociaux

Mutuelle

Nous voulons vous offrir une solution de Flexi-Entreprenariat avec un niveau de **prestations et de couvertures élevées**. La mutuelle suit cette même logique.

Flexi-Entrepreneur, vous permet de bénéficier :

- ✓ Du Tiers payant.
- ✓ De garanties sans délais de carence, sur aucun poste.
- ✓ De remboursements effectués 3 jours après le remboursement de la sécurité sociale.
- ✓ D'une cotisation qui **ne dépend pas de votre âge** et comprend par **défaut tous vos enfants à charge** (au sens de la Sécurité Sociale), quel que soit leur nombre.
- ✓ La cotisation de base est prélevée directement dans votre fiche de paie et ne supporte pas les charges sociales et patronales habituelles.
- ✓ Vous pouvez à tout moment optionnellement opter pour des garanties renforcées et/ou couvrir également votre conjoint.
- ✓ De la portabilité. A condition de vous inscrire par la suite à Pôle Emploi, à la fin de votre contrat de travail vous pouvez conserver gratuitement la mutuelle pendant la même durée effectuée chez Flexi-Entrepreneur, dans la limite de 12 mois.

Téléchargez notre dernière fiche de présentation de la mutuelle:

http://mutuelle.flexientrepreneur.com (sans les « www »)

L'Equipe : consultants entrepreneurs au service de consultants entrepreneurs

Flexi-Entrepreneur est un société spécialisée en portage salarial labellisée Best Place to Freelance par Bureau Veritas Certification. Son fondateur, Daniel Pardo cumule une expérience de plus de 20 ans en gestion en France et à l'international où il a optimisé des structures de 20M€ à plusieurs milliards d'euros. Sur la base de ses expériences et de sa rigueur de gestion il a constitué une équipe pluridisciplinaire et un réseau d'experts permettant de vous proposer **une offre accessible et efficace de flexi-entreprenariat.**

Avec la contribution de 30 experts, Daniel Pardo est l'auteur de quatre livres autour du **travail indépendant :**

- « *Travaillez comme indépendant en mode mission* »,
- « *Comment travailler avec les indépendants ?* »
- Sa version anglaise : « *How to work with independents in France* »
- « *Trouver des missions* »

Il a également créé les premières formations en ligne sur le travail indépendant en mission longue :

- « *Trouver des missions* »,
- « *Comment travailler avec les indépendants ?* »
- Sa version anglaise : « *How to work with independents in France* »
- « *Portage salarial* »

A NOTER : Ces formations vous sont offertes si vous intégrez Flexi-Entrepreneur

Questions / Réponses :

Contrat de travail / rémunération :

Convention collective du flexi-entrepreneur

Toutes les entreprises de portage salarial dépendent de la Convention collective de branche des salariés en portage salarial du 22 mars 2017

Quel type de contrat de travail, CDD ou CDI ?

Nous examinerons ce point en fonction de la situation de chacun et de la mission apportée par le consultant. Aujourd'hui, la tendance est de réaliser un CDD pour les contrats d'une durée inférieure à 6 mois et un CDI pour les durées supérieures ou pour les missions courtes mais successives.
En général, votre contrat de travail aura la même durée que votre contrat de prestation de services.
Votre contrat de travail pourra le cas échéant avoir une durée plus longue si votre compte d'activité a un solde positif.

Puis-je être rémunéré par une part variable ?

Oui, une part variable est possible. Pour cela nous avons deux possibilités :

1) Versement au libre arbitre du client. Permet au client satisfait de vous verser une rémunération complémentaire.
2) Votre client et vous souhaitez définir des critères objectifs et quantifiables pour le versement. Dans ce cas, il convient de détailler dans le bon de commande la méthode de calcul.

Vérifiez-vous mes compétences ou mes références avant de me recruter ?

Non. Ceci n'est pas notre rôle, c'est au client de s'assurer que vous avez toutes les compétences requises pour assurer la mission.
Notre rôle premier sera de transformer votre facturation en salaire.

Quel sera l'intitulé de ma fonction ?

L'intitulé de votre fonction sera Consultant.

Facturation et recouvrement :

Comment se fait la facturation au client ?

Via l'interface web que nous mettrons à votre disposition 24h/24, vous déclenchez les facturations.
Nous vous aurons bien-sûr formé au préalable à l'utilisation de notre plateforme.

Quel est le minimum de facturation ?

Chez **Flexi-Entrepreneur** la facturation minimum est de 350 euros hors taxes par jour entier travaillé.

Le recouvrement

De par la relation que vous entretenez avec votre client, vous êtes le mieux placé pour assurer la relance pour le règlement de vos factures. Si cela s'enlisait, demandez nous d'agir, nous pourrons réaliser des relances amiables jusqu'à la mise en demeure.

Tél. : +33 (0)1 85 08 06 96
contact@flexientrepreneur.com

www.flexientrepreneur.com

SERVICES ASSOCIES AU PACK « 5 SUR 5 »

- **Gestion administrative :**
  - ✓ Déclarations sociales et virement des charges (Urssaf, Assedic, retraite).
  - ✓ Facturation de vos prestations.
  - ✓ Recouvrement, du simple mail de rappel à la lettre de mise en demeure.
  - ✓ Mise à disposition de votre compte en ligne accessible 24h/24 – 7j/7.
  - ✓ Contrat d'assistance pour vos déplacements à l'étranger.
  - ✓ Mise à disposition de documents commerciaux.
- **Ressources humaines :**
  - ✓ Mise en place d'un système de rémunération optimisé et adapté à votre situation, vos besoins et votre volume d'affaires.
  - ✓ Déclarations Uniques d'Embauche, Contrat de Travail.
  - ✓ Gestion de la paie.
  - ✓ Certificat de travail, attestation Pôle Emploi.
- **Appui commercial :**
  - ✓ Conseil dans la définition de votre offre de services.
  - ✓ Assistance aux propositions commerciales, référencements.
  - ✓ Plan de formation adapté aux portés, ateliers.
- **Assurances et sécurités :**
  - ✓ Garanties contractuelles et conventionnelles du Portage Salarial.
  - ✓ Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle (hors extension de garantie éventuelle).
  - ✓ L'assurance tous risques pour les pays « habituels » inclus dans la garantie.
  - ✓ La prévoyance.
  - ✓ AGS (Garantie des salaires).
  - ✓ Caution de garantie des avoirs des consultants.
- **Le paiement des charges, impôts et taxes suivants :**
  - ✓ Frais de visites médicales obligatoires.
  - ✓ La Taxe CFE.
  - ✓ Assurance RCP (hors extension de garantie éventuelle).
  - ✓ L'assurance tous risques pour les pays « habituels » inclus dans la garantie.
  - ✓ Caution de garantie des avoirs des consultants.
- **Tarifs préférentiels :**
  - ✓ Location de bureaux et de salles de réunion.
  - ✓ Cartes de visite au format de la Société.
- **Réseau :**
  - ✓ Networking.
  - ✓ Parrainage.
- **Formations offertes**

✓ **SANS FRAIS CACHÉS**

FLEXIENTREPRENEUR
ENTREPRENDRE FACILEMENT

SPECIALISTE DU PORTAGE SALARIAL

NOTRE CHARTE

BEST PLACE TO FREELANCE
Audité par
BUREAU VERITAS
Certification
92046 Paris-la-Défense Cedex

Notre **Charte** repose sur ces **principes** :

1. Une offre accessible et transparente.

- ✓ Labellisé **"Best Place to Freelance"** par **Bureau Veritas Certification**
- ✓ Des niveaux de prestation élevées à un coût limité
- ✓ Sans coûts cachés
- ✓ Récupération de TVA sur vos frais

2. L'excellence de notre prestation

- ✓ Notre expertise est forte sur les problématiques du travail avec les indépendants. Le Dirigeant est l'auteur de 5 livres sur le travail indépendant.
- ✓ Garantie à première demande pour le paiement du salaire (en plus des AGS)
- ✓ Contrat de travail en CDD ou CDI
- ✓ Vos droits sont préservés (chômage, prévoyance…)
- ✓ Assurance responsabilité civile professionnelle auprès de Hiscox
- ✓ Convention collective du portage salarial
- ✓ Salaire dès le premier jour travaillé
- ✓ Avance de salaire de 3500 euros bruts sur la base d'un temps plein (même si votre client n'a pas réglé vos honoraires à temps).

3. Le bienêtre au travail (et le fun !)

- ✓ Nombreuses formations offertes notamment pour trouver des missions
- ✓ Apéros, soirées, théâtre, soirées annuelles,
- ✓ Séminaires de travail en France et à l'étranger…

Flexi-Entrepreneur SAS
Société par actions simplifiée au capital de 100 000€
Siège Social : 229 rue Saint-Honoré
75001 Paris
SIREN : 809 475 916

Tél. : +33 (0)1 85 08 06 96
contact@flexientrepreneur.com
www.flexientrepreneur.com

Flexi-Entrepreneur SAS au capital de 100000 euros - RCS Paris 809 475 916 – Crédits photos : Shutterstock / Paolo Bona / topten22photo / Marcin Kryzak